

Baccalauréat Général

Sciences de Gestion

Gestion Financière

Épreuve de Spécialité

CORRIGE

Session 2025

Partie Gestion Financière

Questions Obligatoires / 45 point

1.1 Compléter la facture de doit n°901 et les enregistrements nécessaires

Annexe 1 (20 points)

Questions obligatoires

1.1 / 20 points

ANNEXE A (à rendre avec la copie)

Magasin Amoyta		Djibouti, le 01/10/21	
Tel: 21 34 52 54			
Doit		Superette Gadilleh	
facture n°901			
Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Montant
Couche	400	2000	800 000
Détergent	50	1500	75 000
Montant Brut			875 000
Remise 5%			43 750
Net commercial			831 250
Escompte 1%			8 313
Net Financière			822 938
Port			10 000
Net Hors Taxe			832 938
TVA 10%			83 294
Net à payer			916 232

1.1 / 10 points (3 points par enregistrement)

			01/10/2021		
411		Client			916 231
665		Escompte accorde			8313
	707				
	44571	Vente marchandise			831 250
	7085	TVA collectée			83 294
		Port forfaitaire			10 000
		Fact n°901			
			14/10/2021		
607		Achat marchandise			900000
44566		TVA déductible			89100
	765				
	401	Escompte obtenus			9000
		Fournisseur			980100
		Fact n°1801			
			15/10/2021		
707		Ventes des marchandises			9 500
44571		TVA collecté			941
	411				
	665	Client			10 346
		Escomptes accordé			95
		Fact n°A130			
			18/10/2021		
401		Fournisseur			2200
	765				
	44566	Banque			2000
		Fact n°A70			200
			31/12/2021		
607		Achat des marchandises			900 000
44 586		TVA sur facture non parvenue			90 000
	408	Frs-facture non parvenue			990 000
		Charge à payer			
			31/12/2021		
486		Charge constatée d'avar			22 917
	616	Prime d'assurance			22 917
		Charge constatée d'avance			
		55000*5/12			

1.2. Expliquer l'impact de l'enregistrement de la facture de doit n°901 sur le bilan et sur le compte de résultat de l'entreprise Amoyta Kids. (5 points)

Réponses : L'impact de l'enregistrement de la facture de doit n°901

- sur le bilan : augmente la créance clients de **916 231 DJF** et la TV collectée de 83 294
- Sur le compte de résultat : il augmente les valeurs de produits (vente des marchandises et celle du transport) et par la même occasion celle du bénéfice. L'escompte accordé diminue le résultat de 8 313.

1.3. À partir de la balance de l'annexe 3, établir le compte de résultat au 31/12/2022 du Magasin « **AMOYTA** » puis calculer le résultat de l'exercice en précisant la formule. (15 points)

ANNEXE B (à rendre avec la copie) COMPTE DE RÉSULTAT au 31/12/2022

Charges	Montant	Produits	Montant
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Achats des marchandises	2 410 000	Ventes des marchandises	5 809 000
Variations de stocks de marchandises	404 000		
Services extérieurs	300 000		
Autres services extérieurs	0		
Impôts et taxes assimilés	136 400		
Rémunération du personnel	1 204 000		
Charges sociales	596 000		
Dotations aux amortissements	500 000		
Total 1	5 550 400	Total 1	5 809 000
Charges Financières	25 000	Produits Financiers	-
Total 2	25 000	Total 2	
Charges Exceptionnelles	24 000	Produits Exceptionnels	30 000
Total 3	24 000	Total 3	30 000
TOTAL DES CHARGES	5 599 400	TOTAL DES PRODUITS	5 839 000
Solde créditeur = Bénéfice	239 600	Solde débiteur = Perte	
TOTAL GÉNÉRAL	5 839 000	TOTAL GÉNÉRAL	5 839 000

(Il s'agit d'un bénéfice).

1.4.

L'entreprise AMOYTA KIDS a réalisé une trésorerie excédentaire de 305 670 DJF en 2022 par rapport à celle de 2021 (92 765 DJF) soit une augmentation de 212 908 DJF.

Ceci s'explique par une amélioration du FRNG qui passe de 307 800 DJF en (2021) à (203 860) en 2022. De plus le besoin en fond de Roulement est négatif en 2022 (-101 810) par rapport à celui de 2021 qui était (215 035) . Enfin malgré grâce au BFR négatif et au FRNG important de l'entreprise AMOYTA, la trésorerie de celle-ci est largement excédentaire avec 305 670 DJF en 2022.

Questions Optionnelles / (25 Points)

1^{er} Choix

1.5 Calculer la TVA à décaisser du mois de Septembre 2022 en précisant la formule et en détaillant les calculs. **(15 points)**

Éléments	Formules/Détails de Calcul	Montant de TVA
TVA collectée	HT=TTC/1,1= 9 350 000/1,1= 8 500 000 TVA= HT x 10/100= 8 500 000 x 10/100= 850 000	850 000
TVA déductible sur ABS	TVA= = HT x 10/100 = 2 900 000 x 10/100 = 290 000	290 000
TVA déductible sur immobilisations		310 000
Crédit de TVA du mois de Juin 2018		50 000
TVA à décaisser au mois de Septembre 2022	TVA collectée - TVA déductible sur ABS - TVA déductible sur immobilisations - Crédit de TVA du mois de juin= 850 000 - 290000 - 310000 - 50000 =	200 000

1.6) Comptabiliser la liquidation de la TVA du mois de Septembre 2022 ainsi que son paiement par virement bancaire. **(10 points)**

31/09/2022

44571	TVA Collectée	850 000	
44562	TVA déductible sur Immobilisations		310000
44566	TVA déductible sur ABS		290000
44567	Crédit de TVA à reporter		50000
44551	TVA à décaisser		200000
	Liquidation de la TVA de juillet		

25/08/2022

44551	TVA à décaisser	95 730	
512	BANQUE		95 730
	Paiement de la TVA du mois de SEPT 2022		

OU 2^{ème} Choix

1.7) le tableau de répartition du bénéfice de l'année 2022 (**Annexe C à rendre avec la copie**). (15 points)

Passif	Justification des calculs	Montant
Bénéfice de l'exercice		317000
Reserve légale	$4500\ 000 \times 10\% = 450\ 000$ Donc $317000 \times 5\% = 15\ 850$ Or RL bilan +RI actuel $(450\ 000 + 15850) = 465\ 850$	
Réserve statutaire	$(37500 \times 5\%)$	15850
Report à nouveau créiteur		26000
Bénéfice Distribuible	$(317000 - 15850 - 26000)$	275150
Dividendes	$(5 \times 450\ 000)$	225000
Réserve facultative		20 000
Report à nouveau	$(275150 - 225\ 000 - 20\ 000)$	30150

1.8) ANNEXE D : EXTRAIT DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022 (À rendre avec la copie) (10 points)

PASSIF	Avant répartition	Après répartition
Capitaux propres :Capital social (90 actions de 50 000 DJF l'une)	4 500 000	
Reserve légale	450 000	
Réserve statutaire	170 000	
Autres reserves	290 000	
Report à nouveau	26 000	
Résultat de l'Exercice	317 000	
Dettes		
Associés- dividendes	0	